

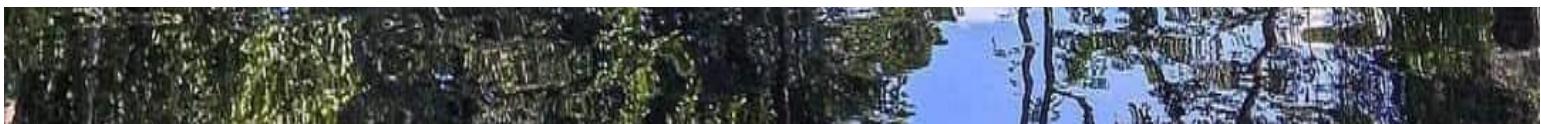


**MINISTÈRE DE  
L'ENVIRONNEMENT,  
DÉVELOPPEMENT DURABLE  
ET NOUVELLE ÉCONOMIE  
DU CLIMAT**

**REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO  
SECRETARIAT GENERAL A L'ENVIRONNEMENT, DEVELOPPEMENT  
DURABLE ET NOUVELLE ÉCONOMIE DU CLIMAT**

**DIRECTION GENERALE DES FORETS**

**ACTES DES ETATS GENERAUX DES FORETS  
Août 2025**



## Table des Matières

I. INTRODUCTION GENERALE .....	4
1.1. Contexte et justification.....	4
1.2. Objectifs des états généraux des forêts .....	5
1.3. Composition des membres des états généraux.....	5
1.4. DEROULEMENT DES TRAVAUX : .....	7
1.4.1. Ouverture des travaux.....	7
1.4.2. Séances en commission et en plénière.....	8
II. ACTES DES ETATS GENERAUX DES FORETS .....	10
ACTES I : DE LA GOUVERNANCE FORESTIERE .....	11
1.1. Législation et contentieux juridiques .....	11
1.2. Adhésion du pays aux accords, traités et conventions sous régionaux et internationaux.....	11
1.3. Réforme institutionnelle et décentralisation.....	12
1.4. Contrôle des pratiques d'exploitation non durables .....	12
ACTES II : DE L'EXPLOITATION FORESTIERE .....	13
2.1. Exploitation forestière industrielle du bois d'œuvre.....	13
2.2. Exploitation forestière artisanale du bois d'œuvre.....	13
2.3. Transformation du bois.....	14
2.4. Promotion du bois (anciennes et nouvelles essences).....	14
2.5. Ré-visitation des titres forestiers.....	14
2.6. Energie bois .....	14
3.1. Conservation de la biodiversité .....	16
3.2. Concessions forestières de conservation .....	17
3.3. Reconstitution du capital forestier .....	18
3.4. Concessions de forêts des communautés locales .....	18
3.5. Produits forestiers non-ligneux (PFNL).....	19
3.6. Statistiques forestières.....	19
ACTES IV : TRANSAVERSALITE FORESTIERE .....	20
4.1. Agriculture itinérante sur brulis, Exploitation minière et Exploitation .....	20
4.2. Ressources en Eaux.....	21
4.4. Contribution du secteur forestier à la réduction de la pauvreté et à une prospérité partagée .....	21
4.5. Transport.....	21
4.6. Recherche scientifique .....	22
4.7. Thématiques émergeantes.....	22
Actes V : LEGALITE, TRANSPARENCE, TRACABILITE DU BOIS, ET .....	23
Les actions sont proposées pour les sous thèmes suivants : le contrôle, la traçabilité, l'application de la loi forestière, la planification spatiale, la cartographie intégrée, le zonage, l'aménagement et l'évacuation du bois/transport.....	23
5.2. Planification spatiale, cartographie intégrée, zonage, aménagement, etc ..	24
5.3. Evacuation du bois/Transport .....	24
ACTES VI : FISCALITE ET PARAFISCALITE DU BOIS .....	25
III. RECOMMANDATIONS .....	26
IV. PRINCIPALES CONCLUSIONS .....	29

## LISTE DES A BREVIACTIONS

<b>AMEC</b>	Autres Mesures efficaces de Conservation
<b>ARMC</b>	Autorité de Régulation de Marché de Crédit Carbone
<b>AP</b>	Aires Protégées
<b>CNS</b>	Conférence Nationale Souveraine
<b>CFCL</b>	Concessions Forestières des Communautés Locales
<b>DGFor</b>	Direction Générale des Forêts
<b>ETD</b>	Entités Territoriales Décentralisées
<b>EGF</b>	Etats Généraux des Forêts
<b>FFN</b>	Fonds Forestier National.
<b>GPL</b>	Gaz, Pétrole, Liquéfié
<b>MEDD</b>	Ministère de l'Environnement et Développement Durable
<b>PAP</b>	Peuples Autochtones Pygmées
<b>PLCEI</b>	Plan de Lutte Contre l'Exploitation Illégale des ressources forestières
<b>PFNL</b>	Produits Forestiers non Ligneux
<b>RDC</b>	République Démocratique du Congo
<b>RNA</b>	Régénération Naturelle Assistée

## I. INTRODUCTION GENERALE

### 1.1. Contexte et justification

Thème principal des états généraux des forêts : « *Les forêts de la RDC, nouvelles locomotives de son développement socioéconomique et de lutte contre la pauvreté, le déséquilibre écologique, la disparition de la diversité biologique ainsi que les effets néfastes des changements climatiques et de la désertification.* »

Les Etats Généraux des Forêts de la République Démocratique du Congo (RDC), organisés par le Ministère de l'Environnement et Développement Durable (MEDD) à travers sa Direction Générale des Forêts (DGFor), se sont tenus à Kinshasa du 18 au 23 janvier 2024, au Centre Nganda, sous le haut patronage de Son Excellence Monsieur le Président de la République.

Ces assises ont été une occasion précieuse de faire le point sur l'évolution du contexte politique, socio-économique et environnemental du secteur forestier. Elles se sont tenues à un moment crucial de

l'histoire de la gestion forestière en RDC.

Aujourd'hui, les forêts doivent être considérées non seulement comme une solution à la crise climatique mondiale, mais aussi, et surtout, comme un levier pour l'éradication de la pauvreté, en mettant l'accent sur les collectivités forestières dans une perspective de développement durable.

Ainsi, l'organisation de ces états généraux des forêts répond à l'une des principales recommandations de la Conférence Nationale Souveraine (CNS) de 1991. C'est en effet cette dernière qui, pour la première fois, avait proposé la tenue de telles assises en vue d'aider le Gouvernement de la République à prendre des décisions

stratégiques et à proposer un agenda des priorités dans une perspective d'amélioration de la gouvernance forestière et la gestion durable des forêts.

### **1.2. Objectifs des états généraux des forêts**

Globalement, c'est pour définir les grandes orientations permettant une gestion rationnelle des ressources forestières en vue de contribuer à la réduction de la pauvreté dans une perspective du développement durable de la RDC.

Mais spécifiquement, les objectifs des états généraux sont :

- Faire le diagnostic du secteur forestier de la RDC ;
- Renforcer les capacités institutionnelles et opérationnelles de l'Administration publique et des autres parties prenantes du secteur forestier en RDC ;
- Identifier et analyser les voies et moyens de relance de l'économie forestière de la RDC ;
- Améliorer la coordination des actions des différentes parties prenantes opérant dans le secteur forestier en RDC ;
- Restructurer et renforcer les interactions entre l'Administration publique en charge des forêts au niveau national et les autres niveaux (Provinces, Territoires, Secteurs et/ou Chefferies), le secteur privé, la société civile, les communautés locales et/ou populations autochtones, y compris les PTF ;
- Elaborer un business plan de développement du secteur forestier de la RDC ;
- Mettre en place le dispositif de suivi et évaluation du business plan issu des états généraux des forêts.

### **1.3. Composition des membres des états généraux**

320 personnalités et experts ayant participé à l'ouverture de ces assises, et 507 experts et personnes ressources qui ont contribué aux travaux préparatoires et en commissions. Ainsi, ces assises ont connu la participation des :

- Honorables Députés et Sénateurs ;
- Excellences Mesdames les Ministre d'Etat ;
- Excellences Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs et Chefs des Missions Diplomatiques en postes à Kinshasa ;
- Ministres Provinciaux en charge des Forêts ;
- Ministres nationaux honoraires en charges des Forêts ;

- Secrétaires Généraux de l'Administration Publique ;
- Secrétaires Généraux honoraires en charges des Forêts ;
- Présidents des Conseils Consultatifs Provinciaux des Forêts ;
- Experts du Gouvernement ;
- Partenaires techniques et financiers ;
- Opérateurs forestiers publics et privés ;
- Mandataires des établissements publiques sous tutelle du MEDD ;
- Organismes bancaires et financiers ;
- Diverses Organisations de la Société Civile congolaise et internationale ;
- Autorités coutumières ;
- Coordinateurs provinciaux en charges des Forêts et Chefs de bureaux forestiers isolés et/ou Urbains ;
- Experts Indépendants, Presses et médias spécialisés.

Ces états généraux, qui n'étaient pas une fin en soi, avaient pour objectif de préparer le terrain pour des réflexions sectorielles plus approfondies. Ils visaient à :

- Élaborer une vision prospective (politique forestière nationale) de gestion durable. Celle-ci devra servir entre autres à la révision du Code forestier ainsi qu'à l'élaboration des plans et stratégies du secteur ;
- Examiner les possibilités de la levée du moratoire en vue de l'attribution des nouvelles concessions forestières industrielles en définissant et adoptant une feuille de route concertée et consensuelle ;
- Lever les options fondamentales susceptibles d'insuffler une nouvelle dynamique dans le secteur forestier dont la contribution au budget national reste encore faible ;
- Fournir toutes les informations relatives aux écosystèmes forestiers, notamment aux données de productions forestières ;
- Contribuer à la réalisation d'un diagnostic complet de l'état des lieux de la gestion des forêts.

Ces états généraux ont rassemblé un large éventail de parties prenantes venues de toute la République et même de l'extérieur du pays.

## 1.4. DEROULEMENT DES TRAVAUX :

Le résultat des travaux des états généraux des forêts est le fruit d'un processus participatif de consolidation de l'information, d'échanges, de débats et de consensus entre Experts et Personnes ressources afin de fournir des éléments pour l'amélioration de gestion durable des forêts de la République Démocratique du Congo.

### 1.4.1. Ouverture des travaux

La phase d'ouverture des travaux a été effectuée à l'Hôtel Fleuve Congo de Kinshasa. Elle a été ponctuée par le mot de bienvenue de Monsieur le Secrétaire Général à l'Environnement et Développement Durable, et le discours d'ouverture de Madame la Ministre d'Etat, Ministre de l'Environnement et Développement Durable.

#### **Mot de bienvenue de Monsieur le Secrétaire Général à l'Environnement et Développement Durable**

Le Secrétaire Général a exprimé son honneur de prendre la parole à l'ouverture des assises des Etats Généraux des Forêts de la RDC, soulignant l'importance cruciale de cette rencontre pour l'avenir du secteur forestier. Il a accueilli chaleureusement le Ministre d'État et tous les participants, soulignant l'engagement personnel de la Ministre d'État et la pertinence du thème central sur le rôle des forêts dans le développement socioéconomique, la lutte contre la pauvreté, les déséquilibres écologiques et les changements climatiques.

Il a souhaité que les discussions soient orientées au cours des assises vers des questions essentielles telles que la conversion des concessions forestières, la conservation des forêts pour les crédits carbone, la formalisation de l'exploitation forestière artisanale, l'amélioration de la gouvernance forestière et les partenariats internationaux.

Le Secrétaire Général a souligné que ces assises ne sont qu'une première étape vers un nouvel agenda prioritaire du secteur forestier, nécessitant une approche participative afin d'aboutir à des résolutions et recommandations concrètes.

En conclusion, il a exprimé ses vœux de succès pour les délibérations à venir, affirmant l'importance des décisions qui en découlent pour orienter les réformes institutionnelles en cours en RDC.

## **Discours de Son Excellence Madame la Ministre d'Etat, Ministre de l'Environnement et Développement Durable**

Madame la Ministre d'Etat, Ministre de l'Environnement et Développement Durable a ouvert les Etats Généraux des Forêts de la République Démocratique du Congo en soulignant l'importance cruciale de cette rencontre pour améliorer la gouvernance forestière et stimuler le développement socioéconomique.

Elle a salué l'engagement du Président de la République et du Gouvernement, ainsi que le soutien des partenaires internationaux. Elle a ensuite rappelé les objectifs principaux de ces assises qui incluent l'élaboration de la politique forestière nationale, la relance économique du secteur forestier et l'amélioration de la coordination entre les acteurs impliqués.

La Ministre d'Etat a identifié les défis sectoriels majeurs comme la déforestation et la gestion informelle des ressources, tout en appelant à des réformes institutionnelles et à une meilleure application de la loi forestière.

Elle a conclu en appelant à l'unité et à la responsabilité collective pour formuler des recommandations concrètes et pragmatiques, essentielles pour l'avenir durable des forêts de la RDC.

### **1.4.2. Séances en commission et en plénière**

Lors des États Généraux des Forêts, des travaux en commissions et en plénière ont été menés avec toutes les parties prenantes du secteur forestier autour de six thématiques, à savoir :

1. La gouvernance forestière ;
2. L'exploitation forestière ;
3. La conservation forestière ;
4. La transversalité forestière ;
5. La légalité, la transparence, la traçabilité du bois et l'application de la loi forestière, ainsi que ;
6. La fiscalité et parafiscalité forestière.

Les échanges autour des thématiques abordées ont conduit à la production des principaux actes des États Généraux des Forêts. Ces actes font référence aux recommandations et décisions prises lors de cette consultation nationale, visant à

améliorer la gouvernance forestière et à optimiser la contribution du secteur forestier au développement socio-économique du pays. Ils ont également pour objectif de lutter contre la pauvreté et les effets néfastes du changement climatique.

Hormis l'introduction et la conclusion, ce document comprend les actes et les recommandations.

## II. ACTES DES ETATS GENERAUX DES FORETS

Les actes des Etats Généraux des Forêts sont une synthèse des échanges qui se sont déroulés lors des travaux. Il s'agit d'une étape qui fait suite aux discussions et aux travaux en commission menées entre les parties prenantes du secteur forestier au mois de janvier 2024 autour de six thématiques.

*Seize (16) actes principaux regroupés par le comité préparatoire dans la thématique Gouvernance forestière subdivisée en quatre (4) sous thèmes*

Cette thématique a abordé plusieurs sous-thèmes, regroupés de la manière suivante : la réforme institutionnelle et la décentralisation, la législation et les contentieux juridiques, le contrôle des pratiques d'exploitation non durable, l'adhésion du pays aux accords, traités et conventions sous régionaux et internationaux.

A cet effet, les actions sont proposées pour chaque sous thème traité.

### **1.1. Législation et contentieux juridiques**

Au regard des forces et faiblesses, les actes ci-après ont été proposés :

- Elaborer urgemment la politique forestière ;
- Réviser le code forestier en y intégrant les thématiques émergeantes ;
- Lever le moratoire sur l'octroi des nouvelles concessions forestières.
- Créer une juridiction spéciale en matière de la criminalité forestière et environnementale ;
- Renforcer le cadre de concertation entre toutes les parties prenantes tant au niveau national que provincial.

### **1.2. Adhésion du pays aux accords, traités et conventions sous régionaux et internationaux.**

- Financer les actions/activités liées à la mise en œuvre et le suivi des conventions, traités et accords par le Trésor Public ;
- Honorer le paiement des frais de cotisations égalitaires de la RDC au titre de ses engagements aux différentes conventions et leurs protocoles ;
- Vulgariser toutes les conventions, accords, traités signés par le gouvernement et leurs protocoles au niveau national, provincial et local ;
- Renforcer les capacités des principaux négociateurs en compétences et techniques des négociations.

### **1.3. Réforme institutionnelle et décentralisation**

- Mettre en place une politique de gestion des ressources humaines comprenant le plan de recrutement, de gestion des carrières, de renforcement des capacités du secteur forestier et de mise en retraite du personnel ;
- Réviser et adapter le cadre organique ainsi que le profil du personnel ;
- Améliorer les conditions sociales du personnel.
- Respecter la décentralisation sectorielle et faciliter les droits dus aux Provinces en matière forestière ;
- Clarifier les compétences des services décentralisés et déconcentrés.

### **1.4. Contrôle des pratiques d'exploitation non durables**

- Elaborer le plan de lutte contre l'exploitation illégale des ressources forestières (PLCEI) ;
- Mettre des moyens financiers, matériels et humains pour assurer le contrôle forestier régulièrement.

*Trente-deux (32) actes principaux regroupés et retenus par le comité préparatoire dans la thématique Exploitation forestière subdivisée en six (6) sous thèmes.*

Les actions sont proposées pour les sous thèmes suivants : l'exploitation forestière industrielle du bois d'œuvre, l'exploitation forestière artisanale du bois d'œuvre, la transformation du bois, la promotion du bois (anciennes et nouvelles essences), la ré-visitation des titres forestiers et l'énergie bois.

### 2.1. Exploitation forestière industrielle du bois d'œuvre

Les actions suivantes sont proposées pour améliorer le secteur d'exploitation forestière industrielle :

- Finaliser la programmation géographique ;
- Lever le moratoire sur l'octroi des nouvelles attributions des concessions forestières ;
- Améliorer le climat des affaires ;
- Renforcer les exigences de la professionnalisation au cours de l'attribution des titres forestiers ;
- Respecter le délai de dépôt et signature des permis de coupe de bois d'œuvre ;
- Encourager la certification forestière ;
- Améliorer les statistiques sur les activités forestières (collecte, traitement et publication régulières) ;
- Renforcer l'organisation du marché intérieur du bois et de la position du pays sur le marché international du bois d'œuvre ;
- Renforcer les capacités des communautés locales et peuples autochtones pygmées dans le suivi de la mise en œuvre des accords des clauses sociales.

### 2.2. Exploitation forestière artisanale du bois d'œuvre

Les actions suivantes sont proposées pour améliorer le secteur d'exploitation forestière artisanale :

- Renforcer la réglementation relative à l'exploitation forestière artisanale ;
- Encourager le regroupement en coopérative ;
- Mettre en place un mécanisme efficace permettant aux administrations forestières provinciales de transmettre régulièrement et obligatoirement à l'administration centrale et en temps réel les rapports des activités des exploitants forestiers artisanaux ;
- Développer la collaboration entre les parties prenantes à tous les niveaux ;
- Identifier et constituer une banque des données nationales des exploitants forestiers artisanaux.

### **2.3. Transformation du bois**

Les actions suivantes sont proposées pour améliorer le secteur transformation du bois :

- Diversifier les sources d'énergie électrique dans l'ensemble du pays ;
- Mettre en place des mesures incitatives et d'accompagnement à la transformation du bois ;
- Organiser au niveau des ports des grandes villes de la RDC des parcs à bois ;
- Créer des petites unités de transformation des bois autour des sites d'exploitation ;
- Mettre en place une fiscalité incitative dans le secteur de transformation du bois ;
- Promouvoir la transformation plus poussée du bois.

### **2.4. Promotion du bois (anciennes et nouvelles essences)**

- Créer un centre d'étude opérationnelle pour la promotion du bois (installations et équipements) ;
- Créer les marchés publics pour exposer les nouvelles essences à promouvoir.

### **2.5. Ré-visitation des titres forestiers**

- Vulgariser les résultats de la re-visitation des titres forestiers.

### **2.6. Energie bois**

- Développer les mix énergétiques ;
- Développer la collaboration avec le Ministère en charge de l'Energie en la matière ;

- Renforcer la réglementation relative à l'énergie bois ;
- Encourager les techniques de transformation et d'utilisation durables du bois énergie ;
- Mettre en place un cadre de concertation multi-acteurs du bois énergie.
- Renforcer les initiatives relatives au bois énergie aux dispositifs de financements extérieurs ;
- Elaborer et vulgariser la politique et la stratégie claire quant à la production, la transformation et l'utilisation de foyers améliorés ;
- Renforcer la synergie entre les projets et programmes intervenant dans le sous-secteur de la gestion du bois énergie jusqu'au niveau décentralisé ;
- Valoriser les déchets de l'exploitation forestière industrielle, artisanale et ceux issus des unités de transformation du bois.

*Cinquante un (51) actes sélectionnés et regroupés par le comité préparatoire dans la thématique Conservation forestière subdivisée six (6) sous thèmes.*

Les actions sont proposées pour les sous thèmes relatifs : aux statistiques forestières, à la reconstitution du capital forestier, aux produits forestiers non ligneux (PFNL), aux concessions des forêts des communautés locales, aux concessions de conservation et à la conservation de la biodiversité.

### 3.1. Conservation de la biodiversité

- Veiller lors de l'élaboration des textes législatifs sectoriels (agriculture, mines, développement rural, santé, hydrocarbures et eau) à la prise en compte de la conservation de la biodiversité ;
- Renforcer la participation des communautés locales dans la cogestion des aires protégées ;
- Elaborer et adopter des normes standards de gestion d'une aire protégée ;
- Poursuivre les études relatives à l'identification des zones prioritaires pour la conservation in et ex situ de la biodiversité ;
- Encourager la création de nouvelles aires protégées dans les zones prioritaires identifiées ;
- Réhabiliter certaines Aires Protégées (AP) et envisager le déclassement de celles non viables ;
- Renforcer l'application des textes légaux et règlementaires applicables à la faune sauvage ;
- Lutter contre le braconnage des espèces de faune et flore menacées d'extinction ;
- Actualiser l'inventaire des ressources fauniques et floristiques de la RDC ;
- Promouvoir des projets de domestication des espèces animales et végétales ayant un potentiel économique ;
- Promouvoir la collaboration transnationale pour lutter contre la criminalité faunique et trafic des espèces sauvages ;

- Réviser les catégories de gestion de l’UICN des aires protégées existantes pour les adapter aux besoins et aux réalités des communautés locales et aux besoins spécifiques des peuples autochtones pygmées ;
- Allouer des ressources spécifiques pour soutenir le renforcement des capacités et la participation des communautés et de la société civile ;
- Adopter des mesures spécifiques à la protection des droits des peuples autochtones ;
- Offrir une formation et des ressources adéquates au personnel des agences de conservation pour appliquer ces nouvelles mesures ;
- Établir des mécanismes spécifiques de suivi, de vérification et de plainte, y compris en utilisant les nouvelles technologies actuellement disponibles à l’usage des communautés ;
- Renforcer et former les effectifs des agents de surveillance et autres auxiliaires commis à la protection des zones sites protégés aux principes de respect de droit de l’homme ;
- Promouvoir la recherche scientifique à travers la signature des protocoles de collaboration avec les universités et centres de recherches pour accroître des connaissances sur la biodiversité ;
- Renforcer la coopération entre les institutions de recherche et d’autres services impliqués dans la protection et utilisation de la biodiversité ;
- Affecter des fonds spécifiques aux publications scientifiques (thématisques et autres) ;
- Mettre en place des unités One Health et en former les membres au sein de Directions en charge de la conservation ;
- Développer les mécanismes de préventions contre les épidémies et autres catastrophes naturelles : développement de programmes One Health.

### **3.2. Concessions forestières de conservation**

- Adapter les textes légaux et règlementaires relatifs en la matière ;
- Cartographier et matérialiser les limites des concessions de conservation ;
- Faire le suivi de l’évolution de couverts végétaux par la télégestion.

### **3.3. Reconstitution du capital forestier**

- Rappeler au Fonds Forestier National à respecter ses missions de mettre les moyens financiers pour les réalisations des activités du secteur forestier selon les priorités ;
- Restaurer systématiquement les sites forestiers dégradés sur l'ensemble du territoire national ;
- Développer les champs semenciers forestiers ;
- Rendre opérationnelles les brigades forestières ;
- Installer les plantations des espèces forestières en voie de disparition ;
- Restaurer les bassins versant des cours d'eaux et lacs ;
- Promouvoir des plantations des essences à capacité de production des huiles essentielles ;
- Promouvoir les plantations des bambous dans des sites dégradés par divers facteurs d'érosion ;
- Promouvoir les plantes médicinales et les espèces locales à croissance rapide dans des sites spécifiques ;
- Encourager l'agroforesterie type MAMPU dans les zones savanicoles ;
- Impliquer les ETD et les communautés locales et/ou Peuples Autochtones Pygmées dans la restauration du capital forestier ;
- Encourager la Régénération Naturelle Assistée (RNA) dans les zones d'exploitation forestière ;
- Mettre en place des laboratoires d'analyse des produits forestiers ;
- Redynamiser les centres des recherches forestières existantes et en initier d'autres selon le besoin.

### **3.4. Concessions de forêts des communautés locales**

- Identifier les AMEC, APAC, et autres mesures de conservation de forêts ;
- Renforcer le mode de gestion à la fois traditionnelle et moderne pour la gestion des CFCL ;
- Faire respecter les modalités d'octroi des CFCL ;
- Appuyer le développement des outils de gestion des CFCL ;
- Promouvoir les projets de valorisation des produits forestiers ligneux et non ligneux ;
- Encourager la promotion et la valorisation de savoirs endogènes des CL/PAP.

### **3.5. Produits forestiers non-ligneux (PFLN)**

- Elaborer une stratégie nationale de valorisation des PFLN en RDC ;
- Promouvoir les projets des unités de transformation des PFLN ;
- Promouvoir le commerce régional et sous régional des PFLN ;
- Mettre en place des bases des données des PFLN ;
- Dupliquer les expériences réussies de la domestication des PFLN.

### **3.6. Statistiques forestières**

- Elaborer un guide méthodologique de collecte des données forestières ;
- Créer une banque des données des statistiques forestières.

Vingt-neuf (29) principaux actes sont sélectionnés par le comité préparatoire dans la thématique transversalité forestière qui intègre plusieurs sous thèmes regroupés dans sept (7) principaux sous thèmes.

Les actions sont proposées pour les sous thèmes suivants : l'agriculture itinérante sur brulis, l'exploitation minière et des hydrocarbures, l'eau, le genre, le social, la recherche scientifique et les thématiques émergeantes.

### 4.1. Agriculture itinérante sur brulis, Exploitation minière et Exploitation

- Promouvoir et encourager l'agriculture durable ;
- Promouvoir et encourager les pratiques agroforestières ;
- Promouvoir et vulgariser les semences améliorées et résilientes au changement climatique ;
- Renforcer le cadre de concertation entre la Direction de la Protection de l'Environnement Minier du Ministère des Mines et les Services attitrés du Ministère de l'Environnement et Développement Durable ;
- Promouvoir un mix énergétique (énergies électriques, renouvelables, thermique, foyer amélioré, solaire, Gaz, Pétrole, Liquéfié (GPL) ;
- Vulgariser la Politique Nationale de l'Energie ;
- Doter chaque centre urbain d'un Plan Directeur d'Approvisionnement en Bois Energie ;
- Développer et vulgariser les bonnes pratiques de lutte contre les feux de brousse ;
- Impliquer les communautés locales et Peuples Autochtones Pygmées dans les activités liées au secteur forestier.

#### **4.2. Ressources en Eau**

- Promouvoir la gestion intégrée des eaux par Bassin Versant ;
- Elaborer le plan d'aménagement des Bassins Versants ;
- Promouvoir les bonnes pratiques agro-sylvo-pastorales ;
- Prendre les mesures d'application pour la mise en œuvre de la loi relative à l'eau ;
- Mobiliser les ressources financières et techniques pour promouvoir la recherche dans le secteur de l'eau.

#### **4.3. Genre**

- Tenir compte du Genre dans la mise en œuvre des projets dans le secteur ;
- Autonomiser les femmes.

#### **4.4. Contribution du secteur forestier à la réduction de la pauvreté et à une prospérité partagée**

- Clarifier, enregistrer et sécuriser le droit foncier et forestier sur les espaces détenus par les communautés locales et peuples autochtones pygmées ;
- Opérationnaliser l'ARMC afin de développer le marché de crédit carbone ;
- Doter les Services étatiques des moyens financiers, technique et humain conséquent pour le suivi de la mise en œuvre du cahier de charge et d'autres activités ;
- Prendre les mesures pour impliquer les services techniques dans la mise en œuvre et le suivi-évaluation des projets/programmes du secteur forestier ;
- Mener des études sur les chaînes de valeur pour accroître l'implication du secteur privé dans le secteur.

#### **4.5. Transport**

- Intégrer le secteur de transport dans le schéma d'aménagement des plans provinciaux ;
- Vulgariser les normes sociales et environnementales.

#### **4.6. Recherche scientifique**

- Renforcer la synergie et la collaboration entre les institutions de recherche et l'administration en charge des forêts ;
- Développer le mécanisme des prises en charges des experts afin d'éviter la fuite des cerveaux.

#### **4.7. Thématiques émergeantes**

Les actions sur les thématiques émergeantes comprennent les tourbières et le changement climatique ainsi que le marché de crédit carbone.

##### **4.7.1. Tourbières et crédit carbone**

- Mettre en place et opérationnaliser le Conseil National de l'Environnement et Développement Durable ;
- Définir le concept « tourbière » et son statut ainsi que ses règles de gestion ;
- Elaborer et vulgariser les textes légaux relatifs aux tourbières et au marché de crédit carbone ;
- Identifier et cartographier les zones des tourbières.

Dix-huit (18) principaux actes sont sélectionnés par le comité préparatoire dans la thématique Legalité, Transparency, Traçabilité du bois et Application de la loi et regroupées dans plusieurs sous thèmes.

Les actions sont proposées pour les sous thèmes suivants : le contrôle, la traçabilité, l'application de la loi forestière, la planification spatiale, la cartographie intégrée, le zonage, l'aménagement et l'évacuation du bois/transport.

### **5.1. Contrôle, traçabilité et application la loi**

Les actions proposées sont :

- Renforcer la gouvernance en termes de transparence dans le processus d'octroi des concessions forestières ;
- Respecter les prérogatives reconnues à l'administration forestière en la matière ;
- Accélérer le processus encours de l'élaboration de la politique forestière ;
- Renforcer la synergie entre le Ministère de l'Environnement et les autres Ministères sectoriels ;
- Renforcer les capacités des acteurs judiciaires, notamment les magistrats, les juges et les OPJ en la matière ;
- Renforcer l'administration forestière au niveau national, provinciale et local en matière de contrôle et traçabilité ;
- Renforcer les normes d'exploitation durable par les exploitants forestiers (industriels et artisanaux) ;
- Développer et mettre en place une stratégie nationale de contrôle forestier aux frontières ;
- Encourager le respect de la procédure et du critérium dans la désignation des Coordinateurs provinciaux et des Superviseurs de l'Environnement ;

- Opérationnaliser le système national de traçabilité applicable à toutes les concessions et variant en fonction de types de titres forestiers.

### **5.2. Planification spatiale, cartographie intégrée, zonage, aménagement, etc.**

- Accélérer le processus de macro et micro zonage forestiers pour appuyer l'élaboration du schéma national d'aménagement du territoire ;
- Matérialiser les limites des concessions forestières à la charge de l'administration forestière ;
- Faire respecter les limites des Assiettes Annuelles de Coupe et la mise en œuvre des accords des clauses sociales des cahiers des charges ;
- Sécuriser les contrats de concession forestière issus des anciens titres forestiers (forêt de production permanente et de conservation) constitue un gage pour la pérennité et le développement économique du secteur.

### **5.3. Evacuation du bois/Transport**

- Accroître le budget alloué au secteur de transport pour faciliter l'évacuation des bois ;
- Etablir un Régime fiscal tenant compte de la distance et de la logistique ;
- Mettre à niveau et diversifier les infrastructures (routières, fluviales, ferroviaires de la RDC) ;
- Promouvoir le Partenariat Public - Privé dans le secteur des Transports.

Neuf (9) Principaux Actes sont retenus par le Comité préparatoire pour la thématique Fiscalité et Parafiscalité du Bois.

Les actions proposées sont les suivantes :

- Améliorer le rendement fiscal (assiette fiscale, bonne gouvernance, moyens de contrôle) ;
- Réaliser une étude coût-bénéfice des activités forestières en vue d'une taxation adéquate ;
- Promouvoir les programmes des économies verte et bleue ;
- Mettre en place une fiscalité spécifique et incitative pour la gestion durable des forêts et la valorisation de l'ensemble des produits forestiers ;
- Mettre à jour la nomenclature assainie et harmonisée des droits, taxes et redevance dans le secteur forestier ;
- Développer et mettre en place une stratégie nationale de contrôle forestier aux frontières ;
- Mettre en place un système national de légalité et de traçabilité du bois et autres produits forestiers ;
- Créer et/ou renforcer le cadre de concertation entre l'administration et les acteurs majeurs dans la prise des décisions en rapport avec la fiscalité et la parafiscalité ;
- Mettre à jour la nomenclature assainie et harmonisée des droits, taxes et redevance dans le secteur forestier.

### III. RECOMMANDATIONS

A la suite des actes des travaux, les recommandations suivantes ont été formulées tenant compte de six thématiques abordées :

#### 1. De la Gouvernance forestière

- Réviser le code forestier à l'issu de la promulgation de la Politique Forestière Nationale ;
- Accélérer le processus de finalisation de la Politique Forestière Nationale ;
- Renforcer l'Administration forestière à tout le niveau pour mieux gérer les ressources forestières ;
- Renforcer les capacités humaines, techniques, logistiques et institutionnelles des acteurs clés impliqués dans la gestion de ces ressources ;
- Encadrer les rôles et pouvoirs des parties prenantes, notamment de certaines personnalités ou acteurs politiques sans compétences dans le domaine forestier afin d'éviter les interférences et usurpation de pouvoir révolu à l'administration forestière.

#### 2. De l'Exploitation forestière

- Lever le moratoire sur l'octroi des nouvelles concessions forestières en vue d'attirer les capitaux frais ;
- Mobiliser toutes les parties prenantes : les Pouvoirs publics, le Secteur privé et la Société civile pour la valorisation du bois congolais ;
- Sensibiliser les Exploitants forestiers sur le respect de la superficie concédée ;
- Renforcer la couverture nationale en électricité dans les milieux ruraux afin d'éviter la pression sur les ressources forestières ;
- Encourager les techniques de transformation et d'utilisation durables du bois énergie ;
- Mettre en place un cadre de concertation multi-acteurs du bois énergie.

#### 3. De la Conservation forestière

- Encourager la création de nouvelles aires protégées et les Autres Mesures Efficaces de Conservation en vue d'atteindre 30% de la superficie du territoire national ;

- Développer et vulgariser les bonnes méthodes et pratiques de la conservation de la biodiversité » aussi bien par les services étatiques que les Communautés Locales/Peuples Autochtones Pygmées ;
- Mettre en place des mécanismes de génération des co-bénéfices durables et équitables.

#### **4. De la Transversalité forestière**

- Renforcer le cadre de collaboration multi-acteurs et multidisciplinaires interagissant dans le domaine de gestion des ressources naturelles ;
- Développer les mécanismes des ressources financières propres susceptibles de soutenir les réalisations des activités des parties prenantes ;
- Promouvoir l'implication des femmes, jeunes, personnes avec mobilité réduite et peuples autochtones pygmées dans les programmes/projets du secteur forestier ;
- Développer les mix énergétiques ;
- Promouvoir les savoirs endogènes et la recherche scientifique.

#### **5. De Légalité, Transparence, Traçabilité du Bois et Application de la loi forestière**

- Créer un système de construction et d'entretien des infrastructures de contrôle et traçabilité du bois ;
- Mettre les moyens financiers et techniques nécessaires pour faciliter le contrôle forestier ;
- Appliquer de manière effective, efficace et rationnelle les dispositions légales dans le secteur forestier ;
- Mettre en place un Conseil National de l'Environnement et du Développement Durable ;
- Renforcer le Système National de Surveillance des Forêts (SNSF) ;
- Harmoniser les textes légaux et réglementaires pour une bonne application sur terrain.

## 6. De la Fiscalité et Parafiscalité du Bois

- Développer les mesures fiscales incitatives pour booster la transformation plus poussée du bois ;
- Assainir la fiscalité et la parafiscalité forestière en adoptant de façon concertée avec les acteurs majeurs, des mesures équilibrées et incitatives pour la sauvegarde et le développement du secteur forestier de la République Démocratique du Congo, et de régler les conflits de compétences inter institutionnels ;
- Appuyer l'élaboration d'une stratégie nationale de contrôle et mettre en œuvre des actions visant à motiver les agents concernés ;
- Doter des moyens logistiques adéquats et à encadrer les assujettis au civisme fiscal en vue d'accroître le rendement.

#### IV. PRINCIPALES CONCLUSIONS

A l'instar des autres parties de ce document, la conclusion reflète également les six thématiques traitées au cours des Etats Généraux des Forêts.

Ainsi, **concernant la gouvernance forestière**, en RDC, elle n'est pas totalement acquise. D'où la nécessité d'élaborer une Politique Forestière Nationale, de réviser le Code forestier et de renforcer l'Administration forestière pour mieux gérer les ressources forestières en impliquant toutes les parties prenantes.

**S'agissant de l'exploitation forestière en RDC**, bien qu'elle soit une opportunité accordée aux Exploitants industriels et artisanaux du secteur pour mieux contribuer à l'économie nationale et à la réduction de la pauvreté de sa population, malheureusement, elle ne répond pas aux attentes liées à sa potentialité. C'est ici l'importance de lever le moratoire sur l'octroi des nouvelles concessions forestières, d'encourager la transformation plus poussée du bois et de formaliser l'exploitation artisanale.

**Quant à la conservation forestière**, elle regorge une Méga biodiversité, mais elle n'apporte pas encore au pays les ressources nécessaires pouvant contribuer à l'effort national de mobilisation des recettes au profit du Trésor Public et de la lutte contre la pauvreté. C'est pourquoi il devient impérieux de développer des bonnes stratégies pour une conservation de développement et un mode de gestion impliquant le secteur privé et les communautés locales/ou peuple autochtones pygmées (Partenariat Public Privé).

**Pour ce qui est de la transversalité forestière**, le secteur forestier implique plusieurs Ministères sectoriels, mais fort malheureusement, on constate une insuffisance de collaboration entre les parties prenantes interagissant dans le domaine de gestion des ressources naturelles et des faibles moyens financiers propres susceptibles de soutenir les réalisations des activités de ce secteur. Voilà pourquoi il est nécessaire d'accroître les ressources financières et de redynamiser cette collaboration à tous les niveaux.

**Concernant la Légalité, Transparence, Traçabilité du Bois et Application de la loi forestière**, le diagnostic réalisé montre que le processus d'octroi des concessions

forestières, l'application de la loi forestière, la traçabilité du bois et l'abattage, la planification spatiale ainsi que l'évacuation du bois sont les défis majeurs à relever. D'où la nécessité de mettre des stratégies notamment la création des infrastructures de traçabilité et contrôle ainsi que d'un tribunal spécial pour les infractions forestières ;

Enfin, pour ce qui est de la fiscalité et parafiscalité, il est à noter que la bonne gouvernance a un impact positif sur la fiscalité et parafiscalité des forêts. Cette fiscalité doit contribuer à faire évoluer le secteur forestier vers une situation économique stable. D'où les mesures fiscales incitatives sont impérieuses pour booster les industries de transformation plus poussée du bois caractérisées plus par leur capacité à produire de la valeur ajoutée à partir d'une gamme d'essences diversifiées.